MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Direction générale des infrastructures,

Direction des infrastructures de transport

des transports et de la mer

Arrêté du 10 octobre 2008 portant nomination à la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers en application de l'article R. 118-2-2 du code de la voirie routière

NOR: DEVR0822905A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 10 octobre 2008, MM. Cassini (Philippe) et Tournebise (Michel), experts dans le domaine de la sécurité des tunnels routiers, sont nommés membres de la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers, en qualité de personnalité qualifiée désignée conjointement par le ministre chargé de l'équipement et le ministre chargé de la sécurité civile, et en remplacement de MM. Ruffin (Emmanuel) et Vistorky (Michel), tous deux démissionnaires.